

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
\_\_\_\_\_  
COMMUNE  
d'AUBAGNE

Convocation du **12/12/2025**  
Publication le **19/12/2025**  
Conseillers en exercice : **43**  
Présents : **33**  
Quorum : **22**

N° **39\_181225**

**OBJET : SPORT ET  
EVENEMENTS SPORTIFS**

Approbation des conventions  
de subventionnement  
conclues avec les  
associations sportives.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ  
formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_38-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



## **Délibération n°39\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**Monsieur Pascal AGOSTINI rapporte :**

Forte de ses 16.000 licenciés dans plus de 130 clubs et associations sportives, la Commune, labellisée « Ville active et sportive », entend renforcer son implication dans le développement et la promotion du sport à Aubagne.

Dans le cadre des subventions de fonctionnement, les clubs participent à l'éducation et à l'animation sportive pour l'ensemble de la population, ainsi qu'au rayonnement de la ville à travers de nombreuses compétitions.

Compte tenu de leurs engagements au sein de la Commune au cours de l'année 2025, il convient de proposer à nouveau au Conseil Municipal des Conventions de subventionnement fixant les conditions d'attribution des subventions correspondantes.

En effet, pour huit clubs, les subventions municipales pour 2026 étant égales ou supérieures à 23.000 euros, des conventions doivent être établies avec la Ville d'Aubagne.

Pour les associations sportives concernées, il est proposé d'attribuer pour l'année 2026, les subventions suivantes :

- **Aubagne - Carnoux Volley - Ball** : 33.000 euros de subvention de fonctionnement ;
- **Aubagne Garlaban Basket** : 40.000 euros de subvention de fonctionnement ;
- **Office Municipal des Sports Aubagnais** : 35.000 euros de subvention de fonctionnement ;
- **Pays d'Aubagne Handball Agglomération** : 38.000 euros de subvention de fonctionnement ;
- **Roller Hockey Aubagne** : 28.000 euros de subvention de fonctionnement ;
- **Rugby Club Aubagnais** : 110.000 euros de subvention de fonctionnement ;
- **Sporting Club Aubagne Air Bel** : 250.000 euros de subvention de fonctionnement ;
- **Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune** : 40.000 euros de subvention de fonctionnement.

Les associations mentionnées ci-dessus remplissent les conditions fixées dans leurs conventions de subventionnement précédentes, notamment la production des rapports moraux et financiers.

Cette délibération propose la conclusion de conventions de subventionnement avec les huit associations sportives citées supra.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_38-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025



**Délibération n°39\_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)**

**VU** la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2311-7, modifié par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, selon lequel l'attribution de subventions soumises à certaines conditions d'octroi doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

**VU** le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, et notamment son Article 1, qui définit le montant de subventions publiques au-delà duquel une Convention doit être passée avec l'organisme subventionné,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les Conventions de Subventionnement pour l'année 2026 prises avec les associations sportives suivantes : Aubagne - Carnoux Volley - Ball – Aubagne Garlaban Basket – Office Municipal des Sports Aubagnais – Pays d'Aubagne Handball Agglomération – Roller Hockey Aubagne - Rugby Club Aubagnais – Sporting Club Aubagne Air Bel – Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer ;

**ARTICLE 3** : d'INSCRIRE les budgets correspondants au budget 2026 ;

**ARTICLE 4** : de VERSER à chacune des associations sportives les subventions correspondantes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251218-181225\_38-DE  
Reçu le 19/12/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
19/12/2025

